

Les droits d'inscription demandés à chaque auditeur peuvent être financés soit par une prise en charge à titre individuel soit par une prise en charge employeur (droit d'inscription + droits complémentaires par crédits).

SE RENSEIGNER ET S'INSCRIRE : Les conseillers du Cnam en Bretagne vous renseignent sur votre projet de formation au **0820 200 119** (0.09 cts la minute), ou par courriel : cnam@cnam-bretagne.fr. Vous pouvez également les rencontrer :

LE CNAM EN BRETAGNE : 2 rue Camille Guérin -22440 PLOUFRAGAN

INSTITUTS :

Intec – IUT, 3 rue du Clos Courtel BP 90422 – 35704 RENNES Cedex 7
Centre National de l'Entrepreneuriat : 2 rue Camille Guérin- 22440 PLOUFRAGAN

ANTENNES :

Brest – UBO 20 avenue Le Gorgeu – BP 817- 29285 BREST Cedex
Lannion – CCI, rue Blaise Pascal, BP 156 – 22302 LANNION
Pôle Agrocampus Ouest – 65 rue de Saint-Brieuc - Bât. INSFA- CS 84215 RENNES Cedex
Rennes – IUT 3 rue du Clos Courtel BP 90422 – 35704 RENNES Cedex 7
Vannes – IST de Bretagne, 9 rue du Commandant Charcot – 56 000 VANNES
Cnam-UBO - Pôle Universitaire Pierre Jakez Hélias - 18 avenue de la plage des Gueux - 29018 QUIMPER Cedex

FILIÈRES PAR UNITÉS D'ENSEIGNEMENT CAPITALISABLES

Le règlement des droits d'inscription s'effectue par chèque ou par prélèvement bancaire.
Le règlement est dû à l'inscription. Par exception, il peut être accepté un étalement de paiement en 2 ou 3 fois sans frais. Pour être valide, une inscription doit correspondre à un droit de base et à une unité d'enseignement au minimum (quel que soit le nombre de crédits de l'UE).

TARIFICATION : FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL (cours du soir et FOAD), hors formation ingénieur

	Tarif salarié	Tarif réduit ¹
Droit d'inscription, année universitaire 2009-2010	155 €	120 €
Droit complémentaire par crédit <small>Par exemple, une UE de 6 Crédits, en tarif salarié, coûte 84 euros</small>	14 € (multiplié par le nombre de crédits de l'UE)	10 € (multiplié par le nombre de crédits de l'UE)
Droit complémentaire par crédit pour les UE FOAD enseignées par un autre Centre Régional*	25 € (multiplié par le nombre de crédits de l'UE)	20 € (multiplié par le nombre de crédits de l'UE)
Inscription au test Bulats	62 €	42 €
Inscription au test C2I (Compétences Informatique et Internet)	28 €	20 €

* A l'exception des enseignements proposés par les Cnam : Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France (hors Paris), Nord-Pas-De-Calais, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Réunion. Dans ce cas, un devis spécifique sera établi.

TARIFICATION : FORMATIONS INGÉNIEUR

Droit d'inscription année universitaire 2009-2010**	155 €
Frais de dossier inscription à l'école d'ingénieur du Cnam (EICnam), appliqués seulement la première année	300 €
Suivi du mémoire	1000 €

** Il ne sera pas demandé de règlement de droit d'inscription si l'auditeur prépare uniquement le mémoire et ne s'inscrit pas à d'autres UE au titre de l'année universitaire 2009/2010

TARIFICATION : VALIDATION DES ACQUIS

	Tarif salarié	Tarif réduit
Prestation d'accompagnement à la VAE	900 €	750 €
Prestation Droit d'accès	175 €	90 €

Si vous justifiez d'au moins 3 ans d'activité professionnelle, vous pouvez prétendre à une validation de vos acquis de l'expérience et ainsi réduire votre parcours de formation ou obtenir entièrement un diplôme. . Renseignez-vous auprès de nos conseillers ou à vae@cnam-bretagne.fr.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier auprès du Conseil Régional d'une prise en charge de 700 Euros pour financer votre accompagnement VAE.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Etre âgé(e) de 18 ans minimum.

Etre engagé(e) dans la vie professionnelle ou être demandeur d'emploi. Une expérience professionnelle (ou la réalisation d'un stage) est exigée pour la délivrance de tous les diplômes homologués.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Conditions d'ouverture d'un enseignement

La liste des unités d'enseignement proposées est donnée à titre indicatif. Le Cnam se réserve le droit de ne pas ouvrir un enseignement en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement du droit complémentaire correspondant aux crédits des unités d'enseignement non ouvertes et au remboursement du droit de base si aucun des enseignements auxquels l'auditeur est inscrit n'est ouvert.

Conditions de validité de l'inscription :

L'inscription est enregistrée par le Cnam à réception de votre dossier complété et de votre contrat d'adhésion signé. **A compter de cette date, vous disposez d'un délai de 10 jours pour demander l'annulation de votre inscription, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au directeur du Cnam. Aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué si vous avez assisté (ou téléchargé) à au moins un cours.**

En cas de contestation ou de litige, il sera fait élection auprès du tribunal compétent.

Tout dossier non accompagné du règlement et du contrat d'adhésion signé ne sera pas enregistré.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

Dossier d'inscription dûment complété et signé accompagné des documents suivants :

- Photo (à coller sur le dossier)
- 5 timbres (au tarif normal 20 grammes)
- Photocopie de votre carte d'identité*
- Photocopie des diplômes obtenus*
- Justificatif de la situation (selon le cas) :
 - Attestation de l'employeur ou photocopie du dernier bulletin de salaire
 - Photocopie de la carte d'actualisation ANPE en cours de validité (ou historique), ou tout justificatif attestant de la possibilité de bénéficier du tarif réduit
 - Photocopie de la carte de séjour en cours de validité
- Le règlement des droits d'inscription :
 - Chèque libellé à l'ordre de l'Arcnam Bretagne
 - Ou autorisation de prélèvement bancaire dûment complétée et accompagnée d'un RIB

Le Cnam se réserve la possibilité de ne pas accepter les dossiers incomplets.

Les pièces suivies d'un * ne sont à joindre que lors de la première inscription



Toutes les formations du Cnam en Bretagne sont cofinancées par le Conseil Régional.